

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le 01 JUL. 2022 SLO

ID : 074-247400112-20220628-D\_2022\_55-DE

2022-55 FINANCES/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

## République Française

**Pays de  
Cruseilles**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 JUIN 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 juin 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

**Etaient présents ou représentés :**

***Commune d'Allonzier la Caille***

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

***Commune d'Andilly***

M. Vincent HUMBERT

***Commune de Cernex***

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

***Commune de Cercier***

M. Patrice PRIMAULT, *procuration*

***Commune de Copponex***

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

***Commune de Cruseilles***

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER *procuration*, M. Jérôme JONFAL, M. Jean PALLUD, Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Daniel BOUCHET

***Commune de Cuvat***

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

***Commune du Sappey***

M. Pierre GAL

***Commune de Villy le Bouveret***

M. Jean-Marc BOUCHET *procuration*

***Commune de Menthonnex en Bornes***

Mme Nathalie HENRY

***Commune de Saint-Blaise***

Mme Christine MEDEVAND

***Commune de Villy le Pelloux***

Mme Charlotte BOETTNER

***Commune de Vovray-en-Bornes***

M. Xavier BRAND

**Quorum** : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme JONFAL

**Date d'affichage** : 01 JUL. 2022

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION**

## APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Vu l'article L2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

L'instruction comptable M14 prévoit que préalablement à l'adoption du compte administratif, l'organe délibérant de la collectivité approuve le compte de gestion présenté par le Trésorier, permettant ainsi de constater la stricte concordance des deux comptabilités.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le trésorier principal de Saint-Julien-en-Genevois a transmis le compte de gestion 2021 pour les budgets suivants : général, eau, assainissement et ZA Voisins.

### Analyse :

L'ordonnateur s'est assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, ainsi que celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant les résultats du compte de gestion faisant apparaître pour l'exercice budgétaire 2021 (avec reprise des résultats de l'exercice 2020, mais sans prise en compte des restes à réaliser) :

### Pour le budget principal :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de | 2 216 945,81 € |
| - Un résultat cumulé déficitaire d'investissement de   | 1 120 702,73 € |

### Pour le budget assainissement :

- |                                    |   |              |
|------------------------------------|---|--------------|
| - Un excédent de fonctionnement de | : | 94 349,49 €  |
| - Un excédent d'investissement de  | : | 578 250,05 € |

### Pour le budget eau :

- |                                    |   |                |
|------------------------------------|---|----------------|
| - Un excédent de fonctionnement de | : | 1 304 469,90 € |
| - Un excédent d'investissement de  | : | 797 179,85 €   |

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID : 074-247400112-20220628-D\_2022\_55-DE

2022-55 FINANCES/ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Pour le budget ZA Voisins :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de | 0,09 €      |
| - Un résultat cumulé déficitaire d'investissement de   | 45 445,12 € |

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **CONSTATE** la conformité des écritures du compte administratif de l'exercice 2021 et du compte de gestion tenus par Madame la Trésorière pour le budget général, le budget assainissement, le budget eau et le budget de la zone des Voisins
  
- ➔ **APPROUVE** le compte de gestion du budget dressé pour l'exercice 2021 (budget général, budget assainissement, budget eau, budget de la zone des Voisins)

Acte certifié exécutoire le  
Le Président  
Xavier BRAND

01 JUL 2022

